

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2020

1. PPRT - ACQUISITION DE LA PARCELLE B 275

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer l'acte de vente pour l'acquisition de la parcelle B 275, Suite à l'arrêté préfectoral portant engagement de l'Etat au financement des mesures foncières du PPRT de Storengy en date du 22 septembre 2016 pour un montant de 144 000€ (cent quarante-quatre mille euros) comprenant :

- Indemnité principale : 130 000 € (cent trente mille euros) ;
- Indemnité de réemploi : 14 000 € (quatorze mille euros) ;

2. ETUDE DE FAISABILITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE BRUNET ET RUE DE PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise VERDI d'un montant de 29 810 € HT et de lancer la procédure d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la désignation d'un groupement de promoteur concepteur pour la construction de logements rue brunet et rue de Paris.

3. STATIONNEMENT SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PIVETTA d'un montant de 33 783€ HT pour la construction d'un parking de 20 places à la salle rue de Flandre.

4. ENTRETIEN DES PEUPLIERS 2017-2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux devis de l'entreprise 2SP d'un montant de 3 929,16€ HT pour l'entretien des peupliers de 2017 et 2 519,43€ HT pour les plantations de 2018.

5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019

Le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

7. QUESTIONS DIVERSES

• REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire indique que la Commune souhaite s'engager, dans le cadre de sa compétence eau, à mener des études de Gestion Patrimoniale, de Schéma de Gestion des Eaux, et d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux potables.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à lancer toutes procédures de mise en place de ces études,
- De retenir l'ADTO pour le suivi de ces études,
- De solliciter l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

• REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique d'assainissement eaux usées de la Commune.

L'étude doit mesurer les flux de pollution collectés par le réseau, pour améliorer la collecte et éliminer les eaux claires parasites, proposer les réhabilitations nécessaires classées en fonction de leur impact sur le milieu récepteur, évaluer les apports prévisibles et leurs variabilités en débit et en pollution, en vue d'atteindre les objectifs épuratoires sur l'usine de traitement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la texture des éléments telle que définie ci-dessus,
- D'autoriser la consultation de prestataires pour l'étude diagnostique d'assainissement,
- De retenir l'ADTO pour la conduite de l'étude diagnostique d'assainissement,
- De solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise et l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

• CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE LA SALLE RUE DE FLANDRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'accepter et d'autoriser monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien ainsi que les devis pour l'entretien du chauffage et de la ventilation avec l'entreprise TESTE pour un montant de 958,40€ HT et de la climatisation avec l'entreprise SCHLAPPI pour un montant de 345€ par an.

• RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE DE LA RUE VERTE ET LA RUE CAMUS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'entreprise ACP pour un montant de 289 345€ HT pour le renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la rue verte et de la rue camus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'accepter et d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure pour le renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise.

- **TALUS RUE CAMUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEBOCQ, propriétaire des Serres de l'Aronde offre des plants à la commune afin d'aménager le talus rue camus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter Monsieur DEBOCQ pour l'aménagement du talus et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- **PRISE ILLUMINATION NOEL RUE VERTE**

Le Conseil le Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'entreprise LESENS pour l'installation des prises des illuminations de Noël et à signer l'ensemble des documents.

- **MATERIEL ECOLE**

Monsieur PELLETIER Nicolas informe le Conseil Municipal que le personnel du périscolaire souhaite l'achat d'un étendoir et d'un meuble de rangement.

- **STATUTS DU SIRS**

Monsieur MARAIS Cyril informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec les Maires de MOYENNEVILLE et NEUFVY SUR ARONDE afin de présenter le projet de statut réalisé.

Ainsi, les maires se sont engagés à accepter les statuts tels que présentés dans la mesure ou un tarif unique sera instauré sur les deux écoles. Le SIRS se réunira le 04 novembre prochain en présence de la Trésorerie de SAINT JUST EN CHAUSSEE.

- **AMENAGEMENT DU MARAIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal M. BULLOT du Syndicat Mixte Oise-Aronde et M. DAS GRACAS du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France présents afin de présenter leurs réflexions sur la restauration de l'Aronde et des marais communaux.

Monsieur BULLOT propose donc la réalisation d'un diagnostic gratuit pour la commune et financé par le SMOA, et le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de lancer l'étude pour la restauration de l'Aronde et des marais menée conjointement avec le SMOA et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France mais ne s'engage pas à réalisation de l'ensemble des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.